



**HAL**  
open science

# Vt notat Politianus in Miscellaneis: Marc-Antoine Muret et Politien

Lucie Claire

► **To cite this version:**

Lucie Claire. Vt notat Politianus in Miscellaneis: Marc-Antoine Muret et Politien. Camenae, 2018. hal-03346664

**HAL Id: hal-03346664**

**<https://u-picardie.hal.science/hal-03346664>**

Submitted on 20 Sep 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lucie CLAIRE

VT NOTAT POLITIANVS IN MISCELLANEIS<sup>1</sup> :  
MARC-ANTOINE MURET ET POLITIEN

Sa production littéraire et exégétique souligne avec éclat à quel point Marc-Antoine Muret s'est montré un infatigable lecteur des anciens. Les vestiges de sa bibliothèque personnelle révèlent, en plus de cette fascination pour l'Antiquité, un intérêt pour l'humanisme italien : quelques œuvres de Coluccio Salutati, Leonardo Bruni, Guarino de Vérone ou encore Lorenzo Valla sont à ce jour conservées dans la *Bibliotheca Mureti*<sup>2</sup>, sous forme manuscrite pour la plupart d'entre elles<sup>3</sup>. Ce fonds ne contient aucun texte d'Ange Politien, mais les collections qui se trouvent actuellement à Rome ne donnent qu'un aperçu fragmentaire de la bibliothèque que Muret s'est constituée de son vivant. L'hypothèse que Muret a possédé un exemplaire des *Miscellanea*, qui serait aujourd'hui perdu, semble probable : la mention de cette œuvre revient à plusieurs reprises dans les travaux exégétiques de Muret, qui signale avoir eu entre les mains un manuscrit autographe de Politien<sup>4</sup>, sans toutefois livrer de détails sur la nature de ce précieux document. Au-delà de la présence physique des *Miscellanea* de Politien sur les rayonnages de Muret, ce sont les liens que ce dernier tisse, à près d'un siècle d'écart, avec son illustre prédécesseur qui seront examinés dans cet article.

La similitude des itinéraires intellectuels de ces deux géants de la Renaissance ne peut que frapper. Les mêmes passions informent leurs vies parallèles : l'un et l'autre se consacrent à la poésie, à la philologie, à la philosophie et au droit. Ils enseignent dans de prestigieuses universités d'Italie, à Florence pour le premier, à Venise et à Rome pour le second, et leurs cours attirent des étudiants admiratifs venus de toute l'Europe. Leurs leçons portent sur des auteurs classiques, sans craindre non plus d'aborder l'étude de textes de la littérature latine d'époque impériale : Politien a contribué à la redécouverte de Stace<sup>5</sup> et de Quintilien<sup>6</sup>, Muret à celle de Tacite<sup>7</sup>. En plus de l'identité de ces centres d'intérêt,

<sup>1</sup> M.-A. Muret, *In Aristotelis Ethica ad Nicomachum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, Leyde, S. et J. Luchtmans, 1789, vol. 3, p. 264

<sup>2</sup> À sa mort, le 4 juin 1585, Muret lègue sa bibliothèque à son neveu. Ce dernier s'éteint l'année suivante et confie à son tour aux jésuites du Collège romain les livres de son oncle, qui vont constituer le noyau originel de la *Bibliotheca Mureti*. Les documents relatifs au legs contesté de cette bibliothèque sont réunis de manière synthétique par P. Renzi, *I libri del mestiere. La Bibliotheca Mureti del Collegio Romano*, Sienne, Università degli Studi di Siena-La Nuova Italia [Bibliotheca Studii Senensis], 1993, p. 288-297. Voir aussi J.-E. Girot, *Marc-Antoine Muret. Des Isles fortunées au rivage romain*, Genève, Droz [Travaux d'Humanisme et Renaissance], 2012, p. 607-611, et M. Venier, « La 'Bibliotheca Mureti' : da Muret alla Biblioteca Nazionale di Roma », *Homo in libris ac litterulis abditus. I libri di Marc Antoine Muret alla Biblioteca Nazionale Centrale di Roma*, éd. M. Venier et J.-E. Girot, Rome, Biblioteca Nazionale Centrale, 2013, p. 11-23.

<sup>3</sup> Cité du Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, Vat. Lat. 11453 (Bruni), 11455 (Guarino de Vérone), 11511 (Bruni), 11528 (Bruni et Salutati), 11533 (Salutati), 11536 (Valla), 11604 (Bruni). Le relevé ne prétend pas à l'exhaustivité. Ces manuscrits sont décrits dans le catalogue de J. Ruysschaert, *Codices Vaticani Latini. Codices 11414-11709*, Cité du Vatican, Bibliotheca Apostolica Vaticana, 1959.

<sup>4</sup> M.-A. Muret, *Scholia in Terentium*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 682.

<sup>5</sup> A. Politien, *Commento inedito alle Selve di Stazio*, éd. L. Cesarini Martinelli, Florence, G. C. Sansoni, 1978.

<sup>6</sup> A. Daneloni, *Poliziano e il testo dell' 'Institutio oratoria'*, Messine, Centro interdipartimentale di studi umanistici, 2001.

<sup>7</sup> L. Claire, *Éditer et commenter les Annales à la Renaissance. Marc-Antoine Muret lecteur de Tacite*, thèse de doctorat, dir. P. Galand, Paris, École pratique des Hautes Études, 2013. Une édition de ce travail est en préparation pour les éditions Droz.

partagés par nombre de leurs contemporains, les deux hommes pratiquent l'écriture des mêmes genres littéraires en latin : leur enseignement est inauguré par des *praelectiones*<sup>8</sup> ; leurs travaux philologiques s'incarnent aussi bien dans des recueils placés sous le signe de la variété, les *Miscellanea* pour Politien et les *Variae lectiones* pour Muret<sup>9</sup>, que dans l'annotation continue d'œuvres antiques, activité qui souvent prolonge leurs lectures universitaires<sup>10</sup> ; ils rédigent une ample correspondance<sup>11</sup> ; quant à la poésie, l'un et l'autre composent épigrammes, élégies et odes<sup>12</sup>. Par ailleurs, tant Politien que Muret possèdent une connaissance extrêmement fine de la langue et de la littérature grecques, au point de produire chacun des traductions latines d'œuvres grecques : il suffit de penser, entre autres, aux traductions de l'*Iliade* d'Homère<sup>13</sup>, du *Manuel* d'Épictète<sup>14</sup> ou encore des *Histoires* d'Hérodien<sup>15</sup> pour Politien, à celles du septième livre du commentaire des *Topiques* d'Alexandre d'Aphrodise<sup>16</sup> ou de la *Rhétorique* d'Aristote<sup>17</sup> pour Muret. À cette maîtrise des

<sup>8</sup> A. Politien, *Les Silves*, trad. et commentaire P. Galand, Paris, Les Belles Lettres [Les Classiques de l'Humanisme], 1987, et *Praelectiones*, dans *Opera*, Bâle, Nicolas Episcopius junior, 1553, p. 451-506 et p. 512-530. La plupart des *praelectiones* de Muret se lisent dans les deux tomes des *Orationes*, dans *Opera omnia*, éd. C. H. Frotscher, Leipzig, Serigiana Libraria, 1834-1841, réimpression Genève, Slatkine Reprints, 1971, vol. 1, p. 109-436.

<sup>9</sup> Cette parenté des *Miscellanea* de Politien et des *Variae lectiones* de Muret a été entrevue par P. Laurens, « La poétique du Philologue : les *Miscellanea* de Politien dans la lumière du premier centenaire », *Euphrosyne*, n. s. 23, 1995, p. 349-367, en particulier p. 361.

<sup>10</sup> Il s'agit de la pratique des *dictata* ou *recollectae*, à propos de laquelle on peut consulter R. Sabbadini, *Il Metodo degli Umanisti*, Florence, Le Monnier, 1922, p. 42-45 ; A. Grafton, « On the Scholarship of Politian and its Context », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 40, 1977, p. 152 ; M. A. Pincelli, « Lo *Studium Urbis* fra Umanesimo e Rinascimento : prospettive culturali e vita quotidiana », *I Classici e l'università umanistica*, éd. L. Gargan et M. P. Mussini Sacchi, Messine, Centro interdipartimentale di studi umanistici, 2006, p. 639-640. Politien commente notamment les *Silves* de Stace, les *Fastes* d'Ovide, les *Géorgiques* et les *Bucoliques* de Virgile, l'*Andrienne* de Térence ou encore les *Satires* de Perse. La plupart de ces travaux ont été édités de manière posthume à partir des documents personnels de l'humaniste. Muret, lui, fait paraître de son vivant des commentaires à Catulle, à Térence, à Horace, à Cicéron (*Catilinaires* et *Philippiques*), à Tibulle, à Properce ou encore au Digeste. D'autres notes de lecture sont éditées après sa mort par Francesco Benci, comme celles sur Sénèque (Rome, Bartolomeo Grassi, 1585), et par André Schott, sous la forme de quatre volumes de commentaires. Sur ces derniers, cf. L. Claire, « Sur la publication posthume des commentaires de Marc-Antoine Muret (Augsbourg et Ingolstadt, 1600-1604) », dans *Apta compositio. Formes du texte latin au Moyen Âge et à la Renaissance*, éd. C. Deloince-Louette, M. Furno et V. Méot-Bourquin, Genève, Droz [Cahiers d'Humanisme et Renaissance], 2017, p. 413-432.

<sup>11</sup> A. Politien, *Epistolarum libri duodecim*, dans *Opera*, p. 1-212. D'autres lettres isolées de Politien sont réunies dans les *Opera omnia*, éd. I. Maïer, Turin, Bottega d'Erasmus, 1971, vol. 3, p. 209-645. Quant à Muret, une grande partie de sa correspondance se lit dans les *Epistolae* regroupées dans les *Opera omnia*, éd. C. H. Frotscher, vol. 2, p. 1-234 et p. 403-426, à compléter avec les « Lettres inédites de Muret », éd. P. de Nolhac, *Mélanges Graux. Recueil de travaux d'érudition classique dédié à la mémoire de Charles Graux*, Paris, Ernest Thorin, 1884, p. 381-403. J.-E. Girot, *Marc-Antoine Muret*, p. 133-181 et p. 259-538, a bien analysé cette correspondance, en accompagnant son étude de lettres restées jusqu'alors inédites.

<sup>12</sup> A. Politien, *Epigrammatorum Latinorum et Graecorum liber, Elegiae et Odae*, dans *Prose volgari inedite e poesie latine e greche edite e inedite*, éd. I. Del Lungo Florence, G. Barbèra, 1867, respectivement p. 107-224, p. 227-256 et p. 257-280 ; M.-A. Muret, *Juvenilia*, éd. V. Leroux, Genève, Droz [Travaux d'Humanisme et Renaissance], 2009.

<sup>13</sup> A. Politien, *Iliadis Homericæ libri quatuor*, dans *Prose volgari inedite*, p. 431-523.

<sup>14</sup> A. Politien, *Epitacti Stoici Enchiridion e Graeco uersum*, dans *Opera*, p. 393-409.

<sup>15</sup> A. Politien, *Herodiani Historia e Graeco in Latinum conuersa*, dans *Opera*, p. 312-392.

<sup>16</sup> M.-A. Muret, *Aristotelis Topicorum liber septimus et in eundem Alexandri Aphrodisiensis commentarius, M. A. Mureto interprete*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 3, p. 483-514.

<sup>17</sup> M.-A. Muret, *Aristotelis Rhetoricorum libri duo, Mureto interprete*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 3, p. 615-730.

langues anciennes classiques, les deux humanistes ajoutent leur pratique vernaculaire de la littérature. Politien s'est illustré dans cette veine plus que Muret<sup>18</sup>, mais ce dernier a fait siennes les revendications poétiques de la jeune Brigade lors des débuts parisiens de sa carrière, notamment en commentant en français les *Amours* de Pierre de Ronsard<sup>19</sup>. Un point de convergence supplémentaire réside dans le fait que Muret et Politien ont passé une partie de leur vie à constituer une bibliothèque et à la nourrir de nouvelles acquisitions, textes manuscrits comme ouvrages imprimés : bien qu'il fût question pour Muret de se créer une bibliothèque toute personnelle, alors que Politien œuvrait pour les Médicis<sup>20</sup> ou le roi de Hongrie Matthias Corvin<sup>21</sup>, une même bibliophilie les réunit. Enfin, peut-être plus anecdotique, l'homosexualité des deux humanistes a été la cible d'attaques à caractère diffamatoire, qui diffèrent par leur nature néanmoins : si, à l'égard de Politien, celles-ci relèvent des *topoi* de l'invective, il n'en va pas de même pour Muret<sup>22</sup>.

Il n'est pas étonnant que cet incontestable compagnonnage diachronique se traduise chez Muret par une connaissance fine de l'œuvre de Politien, qui se manifeste dès ses premières productions. Si sa poésie<sup>23</sup> et sa correspondance<sup>24</sup> ne contiennent que des

<sup>18</sup> A. Politien, *Stances/Stanzę et Fable d'Orphée/Fabula di Orfeo*, introduction et trad. É. Sérís, texte et notes F. Bausi, Paris, Les Belles Lettres [Bibliothèque italienne], 2006 ; *Rime*, dans A. Politien, *Poesie*, éd. F. Bausi, Turin, UTET, 2006, p. 279-440.

<sup>19</sup> M.-A. Muret, *Commentaires au premier livre des Amours de Ronsard*, éd. J. Chomarat, M. M. Fragonard et G. Mathieu-Castellani, Genève, Droz [Travaux d'Humanisme et Renaissance], 1985, ou P. de Ronsard et M.-A. Muret, *Les Amours, leurs Commentaires (1553)*, éd. C. de Buzon et P. Martin, Paris, Classiques Didier Érudition, 1999.

<sup>20</sup> V. Branca, *Poliziano e l'umanesimo della parola*, Turin, Giulio Einaudi, 1983, p. 108-124.

<sup>21</sup> V. Branca, *Poliziano e l'umanesimo della parola*, p. 125-133.

<sup>22</sup> Des moqueuses allusions à l'homosexualité de Politien se lisent chez M. Marulle, *Epigr.* III, 11 et 27. Rappelons que le 14 octobre 1494, soit moins d'un mois après la mort de l'humaniste, Antonio Spannocchi écrivit que la cause du décès était due à son amour pour un jeune homme, qui entraîna d'abord la mort de ce dernier puis la sienne (lettre éditée par I. Del Lungo, *Florentia. Uomini e Cose del Quattrocento*, Florence, G. Barbèra, 1897, p. 265-266). Paolo Giovio, biographe posthume de Politien, condamne cet « amour insensé » (*adolescentis insano amore percitum*) dans ses *Elogia veris clarorum virorum imaginibus apposita quae in musaeo Ioviano Comi spectantur*, Venise, Michaël Tramezinus, 1546, « Politianus », f. 25r. Quant à Muret, en décembre 1553, il doit quitter Toulouse, accusé d'avoir abusé de son élève Memmius Fremiot et d'autres garçons dont il avait l'éducation à charge. Voir le texte des Annales de Toulouse, reproduit par J.-E. Girot, *Marc-Antoine Muret*, p. 45, et C. Dejob, *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1970 (1<sup>re</sup> édition Paris, 1881), p. 51-56.

<sup>23</sup> Les *Juvenilia* de Muret attestent une connaissance précoce de la poésie latine de Politien. Les emprunts ne sont pas explicites, mais l'édition critique que V. Leroux a réalisée du recueil poétique de jeunesse de Muret montre que les textes de ce dernier, en particulier les épigrammes, portent la trace, certes très légère, de la lecture de Politien. Quelques souvenirs politianesques émaillent le recueil. Ceux-ci peuvent être thématiques, comme le motif du long nez, hérité de l'*Anthologie grecque*, que Politien revivifie pour répondre aux attaques de Mabilius visant son propre organe et que Muret actualise dans ses épigrammes 69 et 70 (sur ces deux épigrammes et leur tradition antique et renaissante, voir *Juvenilia*, éd. V. Leroux, p. 445), ou encore celui du portrait de la vieille femme : l'épigramme 96 de Muret, *In Collinam anum*, peut rappeler à certains égards l'ode 9 *In anum* de Politien. On pourra objecter qu'il s'agit là de motifs poétiques largement diffusés à la Renaissance, dont le caractère quasiment topique ne saurait suffire à prouver une quelconque influence de Politien sur Muret. D'autres éléments plaident cependant en faveur de l'hypothèse examinée : certains souvenirs plus littéraires indiquent une lecture murétienne de la poésie de Politien. Il en va ainsi de l'épigramme 56 des *Juvenilia*, qui présente une variation autour de l'épigramme latine 106 de Politien. Le sujet des deux pièces est proche, avec un glissement du motif de la soif vers celui de l'appétit dès l'hexamètre. En outre, le pentamètre de Muret décalque le pentamètre de Politien : chez les deux poètes, le vers commence par une interrogation directe, introduite par le verbe *uis* suivi d'un adverbe et dépourvue de mot interrogatif, et se clôt sur une tournure injonctive.

réminiscences ténues de la lecture du Florentin, Muret avance le nom de Politien, renvoie à un passage précis de la première centurie des *Miscellanea* ou le discute dans plusieurs de ses travaux philologiques<sup>25</sup>, qu'il s'agisse des *Variae lectiones* (quatre chapitres<sup>26</sup>) ou des commentaires dédiés à un seul auteur. En particulier, dans le commentaire à Catulle, Muret convoque Politien pour l'étude de huit lemmes<sup>27</sup>. Ailleurs, les occurrences sont plus rares : deux dans le commentaire aux *Annales* de Tacite<sup>28</sup>, une seule dans les commentaires à Térence<sup>29</sup>, à Properce<sup>30</sup>, à l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote<sup>31</sup> et à Sénèque<sup>32</sup>. Chez Muret, il existe ainsi une primauté, tant quantitative que qualitative, du Politien auteur des *Miscellanea*. Ce Politien-là paraît d'autant plus intéressant que Muret formule des jugements tranchés à

<sup>24</sup> Muret se montre fin connaisseur de la fameuse lettre à Paolo Cortesi dans laquelle Politien expose sa conception de la langue latine. Les deux hommes se rejoignent dans l'idée que la langue latine doit être accueillante et s'ouvrir à des auteurs tardifs, sans se limiter à une imitation exclusive et thuriféraire de Cicéron. Certaines des tournures utilisées par Politien dans sa lettre à Cortesi se retrouvent dans la prose de Muret. Ainsi, quand Politien raille les idolâtres de Cicéron en écrivant : « Quintilien se moque de ceux qui se croyaient de véritables Cicérons », *Ridentur a Quintiliano qui se germanos Ciceronis putabant esse* (A. Politien, dans *Ciceronian controversies*, éd. J.A. DellaNeva, trad. anglaise B. Duvick, Cambridge, Massachusetts-London, Harvard University Press [The I Tatti Renaissance Library], 2007, p. 2), Muret use d'une formule similaire dans le chapitre VI, 19 des *Variae lectiones*, où il s'amuse des vaines prétentions des cicéronianistes : « j'ai décidé de corriger ce passage, afin que ces individus qui se croient de véritables Cicérons tout droit sortis du livre de Nizolio puissent être libérés de leur erreur », *quem emendare institui, ut isti, qui se e Nizolii libro germanos Cicerones esse credunt, errore hoc suo liberentur* (M.-A. Muret, *Var. lect.* VI, 19, dans *Opera omnia*, éd. C. H. Frotscher, vol. 3, p. 134). En outre, dans sa *praelectio* qui inaugure l'étude des *Tusculanes* de Cicéron, à l'automne 1572, Muret convoque l'image des perroquets et des pies pour désigner les cicéronianistes (M.-A. Muret, *Or.* I, 21, dans *Opera omnia*, éd. C. H. Frotscher, vol. 1, p. 262 : « C'est une éloquence de pies et de perroquets, celle qui consiste à répéter et à rendre les mots qu'on a entendus, sans pouvoir jamais en dire un qui soit véritablement et proprement personnel », *Picarum et psittacorum ista eloquentia est, auditas voces iterare ac reddere neque quidquam unquam dicere quod sit vere ac proprie tuum*), image devenue traditionnelle depuis sa création par Politien (A. Politien, dans *Ciceronian controversies*, p. 2 : « Assurément, tous ceux qui se contentent de composer en imitant, me paraissent semblables à un perroquet ou à une pie, qui profèrent des mots qu'ils ne comprennent pas », *Mihi certe quicumque tantum componunt ex imitatione, similes esse vel psitaco vel picae videntur, proferentibus quae non intelligunt*). Enfin, cette lettre de Politien à Cortesi hante aussi la correspondance de Muret, en contexte non cicéronien, puisque l'humaniste ressuscite une tournure employée par Politien, *bonas horas male collocare*, dans une missive adressée à Baldassare Ansidei le 2 janvier 1585 à propos de sa propre correspondance (voir A. Politien, dans *Ciceronian controversies*, p. 2 et M.-A. Muret, *Ep.* III, 78, dans *Opera omnia*, éd. C. H. Frotscher, vol. 2, p. 225). J.-E. Girot, *Marc-Antoine Muret*, p. 178, en particulier n. 134, remarque lui aussi la similitude des deux lettres.

<sup>25</sup> Muret ne connaît pas la seconde centurie, perdue peu après la mort de Politien, comme l'expliquent V. Branca et M. Pastore Stocchi dans leur édition d'A. Politien, *Miscellaneorum centuria secunda. Editio minor*, Florence, L. S. Olschki, 1978, p. 65-68.

<sup>26</sup> M.-A. Muret, *Var. lect.* VI, 12 ; VIII, 12 ; VIII, 17 et X, 6. Avec seulement quatre occurrences, Politien est un humaniste relativement présent dans les *Variae lectiones*. Il est dépassé par Piero Vettori (quarante et une occurrences), Paul Manuce (dix-huit occurrences), Adrien Turnèbe (seize occurrences) et Denis Lambin (dix occurrences). Il fait jeu égal avec André Alciat, Guillaume Budé, Gabriele Faerno, Marsile Ficin et Carlo Sigonio. Ce relevé est emprunté à M. Roux, *Les Variae lectiones de Marc-Antoine Muret : l'esprit d'un homme, l'esprit d'un siècle*, mémoire de master 2, dir. R. Mouren, Université Lumière Lyon 2-enssib, juin 2011, vol. 2, p. 17-18.

<sup>27</sup> M.-A. Muret, *In Catullum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 717, 742-743, 766, 835, 837-838, 850, 856 et 865.

<sup>28</sup> M.-A. Muret, *In Taciti Annales commentarii*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 4, p. 71 et 102-103.

<sup>29</sup> M.-A. Muret, *Scholium in Terentium*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 682.

<sup>30</sup> M.-A. Muret, *In Propertium scholia*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 922.

<sup>31</sup> M.-A. Muret, *In Aristotelis Ethica ad Nicomachum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 3, p. 264

<sup>32</sup> M.-A. Muret, *In Senecam scholia*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 3, p. 69.

son égard, qui oscillent entre admiration et dénigrement plus ou moins assumé. Je me propose donc d'analyser le rapport que Muret, à travers son œuvre philologique, construit *post mortem* avec l'auteur des *Miscellanea*.

#### DE POLITIEN A MURET : L'HERITAGE METHODOLOGIQUE

L'ombre de Politien plane sur toute la production savante de Muret. Même si la dette n'est jamais avouée, Muret apparaît, à plusieurs égards, comme un dépositaire de la méthode d'émendation élaborée par Politien. Vittore Branca a établi que les *Miscellanea*, en particulier la seconde centurie, avaient fondé une triple rupture dans l'approche et la correction des textes antiques, par l'étude historique et généalogique des manuscrits, par l'identification fine des usages linguistiques et par la connaissance hors normes de la langue et du monde grecs<sup>33</sup>. La lecture des *Miscellanea*, que les nombreuses citations suffisent à prouver, aurait-elle informé la méthode philologique de Muret, à l'instar de celle d'autres humanistes ? À propos du premier point, il convient de répondre par la négative. En digne représentant de la philologie à la française, Muret ne se préoccupe guère des manuscrits ni de leurs relations<sup>34</sup>. Il en consulte certes, en possède pléthore dans sa bibliothèque<sup>35</sup>, mais les confond généralement sous l'appellation commune de *liber vetus* ou *libri veteres*, quand Politien précise le nom du propriétaire ou de la bibliothèque où le manuscrit est conservé, procède à son analyse paléographique, évalue son âge et se préoccupe de sa matérialité, afin de proposer une probable datation et de pouvoir le situer dans l'histoire de la transmission du texte.

Sur les deux autres aspects de la méthode de Politien, Muret se montre un héritier plus fidèle. Un chapitre des *Variae lectiones*, consacré à la correction d'un passage de Tacite (*Annales* I, 5, 2)<sup>36</sup>, illustre de manière éloquente cette filiation intellectuelle. Jusqu'à Muret, le *textus receptus* donne *C. Nauum id Caesari*, conformément à ce qui se lit dans l'unique témoin manuscrit des premiers livres des *Annales*<sup>37</sup>. Or le passage s'avère incompréhensible en conservant une telle leçon. Muret propose une brillante conjecture, attribuée à Juste Lipse dans les éditions scientifiques actuelles : *Gnarum id Caesari*. Pour justifier son intervention, Muret commence par faire appel au traité *Sur le bavardage* de Plutarque<sup>38</sup>, où la même anecdote est racontée. Puis il se livre à une analyse assez détaillée de l'usage taciteen, pour montrer que l'emploi de l'adjectif *gnarus* dans un sens passif est caractéristique du style de l'historien latin. Muret procède à une argumentation en deux temps. Il commence par signaler le recours habituel dans la langue taciteenne à des tournures actives employées dans un sens passif, emploi que Tacite imite de Thucydide<sup>39</sup>, selon l'humaniste. Muret insiste ensuite sur le fait que cet emploi est particulièrement fréquent pour l'adjectif *gnarus*, que Tacite est seul à utiliser dans un sens passif. Muret a bien identifié ce trait spécifique à

<sup>33</sup> V. Branca, *Poliziano e l'umanesimo della parola*, p. 157-158. Sur la méthode philologique de Politien, voir aussi l'article d'A. Grafton, « On the Scholarship of Politian and its Context ».

<sup>34</sup> Thèse d'A. Grafton, *Joseph Scaliger. A Study in the History of Classical Scholarship I. Textual Criticism and Exegesis*, Oxford, Clarendon Press [Oxford-Warburg Studies], 1983, p. 89-99.

<sup>35</sup> J.-E. Girot, « Muret ou l'*otium* du philologue », *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction*, éd. P. Galand-Hallyn, F. Hallyn et G. Tournoy, Genève, Droz [Romanica Gandensia], 2005, vol. 2, p. 532-536.

<sup>36</sup> M.-A. Muret, *Var. lect.* XI, 2, dans *Opera omnia*, éd. C. H. Frotscher, vol. 3, p. 240-241.

<sup>37</sup> Florence, Biblioteca Medicea Laurenziana, Plut. 68.1, f. 3v.

<sup>38</sup> Plutarque, *Mor.* 508 B.

<sup>39</sup> Cf. Denys d'Halicarnasse, *Th.* 24, 5.

l'historien et l'illustre par de nombreux exemples tirés du texte des *Annales*, qui viennent étayer sa correction. D'ailleurs, dans son exemplaire de l'édition gryphienne des œuvres de Tacite<sup>40</sup>, Muret a relevé de manière systématique toutes les occurrences de *gnarus* employé dans cette acception. Pour émender Tacite, Muret, comme Politien, sollicite donc son excellente connaissance de l'*usus* taciteen et met le grec au service du latin, en s'appuyant sur les témoignages de Plutarque et de Thucydide. Du reste, dès 1559, dans l'épître dédicatoire de la première édition des *Variae lectiones* adressée à son protecteur le cardinal Hippolyte d'Este, Muret a déjà proclamé la nécessité de l'éclairage conjoint des deux langues :

Tout d'abord, comme chez les écrivains les plus éminents des deux langues, nombre de textes sont corrompus et altérés, par la faute du temps ou des hommes, et qu'en général ce fait, si on ne le remarque pas, conduit les lecteurs à l'erreur, ou bien, si on le remarque, est source pour eux de désagréments et de difficultés, je me suis employé à faire disparaître par mon travail une partie de ce problème. Ensuite, comme c'est un fait bien établi également que les auteurs latins de l'Antiquité cherchaient avec la plus grande application à imiter les Grecs et que l'on croit faire œuvre utile à l'heure actuelle en corrigeant avec soin et précision les passages que les premiers ont reçus des seconds et ont adaptés à leur usage, j'ai songé qu'il fallait aussi saupoudrer quelques remarques de ce genre.

*Primum enim cum in praestantissimis utriusque linguae scriptoribus multa, vel temporum vel hominum culpa, corrupte et depravate legantur, eaque res vel non animadversa errorem, vel animadversa molestiam et difficultatem legentibus obicere soleat : eius incommodi ut pars aliqua per me tolleretur, operam dedi. Deinde, cum et illud constet veteres Latinos summo studio esse in Graecorum imitatione versatos, et eorum locorum, quos illi ab his acceptos in usum suum transtulerunt, diligens et accurata notatio magnam his temporibus utilitatem habere credatur : huius quoque generis inspergenda nonnulla esse duxi<sup>41</sup>.*

Muret se présente ici en un modeste sauveur de la littérature gréco-latine qui souhaite restaurer la vérité des textes antiques, sans néanmoins entrer dans le détail de la façon dont il entend s'y prendre, à l'exception de la mention de l'approche comparée du grec et du latin. Il reproduit ainsi la pratique de Politien, pour lequel les deux langues se fondent en une unité indissociable.

Il est délicat d'évaluer avec précision dans quelle mesure Politien est l'inspirateur direct de la méthode de Muret, telle qu'elle est présentée au seuil des *Variae lectiones* et telle qu'elle se manifeste tout au long de cette œuvre. Des relais ont sans doute existé. En tout cas, les points de convergence entre les deux humanistes sont indéniables. On peut ajouter une dernière remarque à ce sujet : Politien et Muret se plaisent à se représenter l'un et l'autre leur tâche de correcteur comme celle d'un médecin qui soigne les textes. L'importance du mythe d'Esculape pour Politien a déjà été démontrée et analysée<sup>42</sup>. Quant à Muret, il est lui aussi friand dans ses travaux philologiques des métaphores médicales, certes largement

<sup>40</sup> P. Cornelii Taciti equitis Ro. ab excessu Augusti Annalium libri sedecim [...], Lyon, Sébastien Gryphe, 1542, p. 23. Exemplaire de Muret : Rome, Biblioteca Nazionale Centrale, 71 2 C 16.

<sup>41</sup> M.-A. Muret, préface des *Var. lect.*, dans *Opera omnia*, éd. C. H. Frotscher, vol. 3, p. 5.

<sup>42</sup> Cf. l'article d'É. Sérès, « D'Orphée à Esculape : les représentations du philologue dans l'œuvre d'Ange Politien », *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction*, éd. P. Galand-Hallyn, F. Hallyn et G. Tournoy, Genève, Droz [Romanica Gandensia], 2005, vol. 1, p. 111-136.

diffusées au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>, pour décrire son activité de correcteur. Plusieurs de ses textes peuvent l'attester, de la préface du commentaire aux *Catilinaires* de Cicéron<sup>44</sup> aux *Variae lectiones*<sup>45</sup>.

La relation diachronique que Muret entretient avec Politien ne peut cependant se réduire au simple constat d'une influence méthodologique, réelle sans doute, mais qui n'est jamais revendiquée, ou peut-être même assumée, de façon explicite. Le lien qui unit les deux humanistes est autrement plus complexe. L'analyse des passages dans lesquels Politien se trouve mentionné par Muret permet de mieux en comprendre la nature.

#### AUTORITE DE POLITIEN CHEZ MURET : SAVOIR ENCYCLOPEDIQUE ET GRAPHIE

Si Muret n'évoque jamais la question de sa dette méthodologique de manière franche, le nom de Politien occupe toutefois une place honorable dans la production savante du Français, au point d'incarner parfois une figure d'autorité. Cette autorité s'applique en particulier à deux domaines que Politien a illustrés dans les *Miscellanea* : le savoir encyclopédique et la graphie des mots latins.

Muret recourt au Politien érudit en sciences de l'Antiquité dès le commentaire à Catulle qu'il publie en 1554 à Venise, ce qui étaye l'hypothèse d'une lecture et d'une maîtrise très précoces de l'œuvre philologique de Politien, puisque le commentaire est préparé pendant la période parisienne de Muret<sup>46</sup>. L'allusion à Politien permet à Muret de compléter son information à l'économie, sans avoir besoin de la développer, ainsi à propos de la divinité égyptienne Harpocrate :

*Harpocratem*<sup>47</sup>] Dieu égyptien, qui commandait en silence et était honoré en silence. Voir les *Miscellanea* de Politien.

*Harpocratem*] *Deus Aegyptiorum, qui et silentio praeerat, et silentio colebatur. Vide Politiani Miscellanea*<sup>48</sup>.

La phrase *Vide Politiani Miscellanea* remplit une double fonction : elle garantit la validité du savoir historico-mythologique avancé par Muret, tout en offrant au lecteur un accès à une information plus approfondie et plus érudite. À l'occasion, Muret vante la grande science de son prédécesseur, comme dans le commentaire du premier vers du *carmen* 34 de Catulle :

*Dianae sumus in fide*<sup>49</sup>] Pour les jeux séculaires en général, de jeunes garçons et de jeunes filles chantaient les louanges d'Apollon et de Diane. C'est donc à cet usage que cet hymne a été composé, pour célébrer les louanges de Diane. On lit chez Horace trois hymnes du même

<sup>43</sup> V. Leroux, « Le philologue inspiré », *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction*, éd. P. Galand-Hallyn, F. Hallyn et G. Tournoy, Genève, Droz [Romanica Gandensia], 2005, vol. 2, p. 355, n. 25, donne quelques exemples de l'usage de cette image.

<sup>44</sup> Citée et commentée par V. Leroux, « Le philologue inspiré », p. 354-355.

<sup>45</sup> Voir par exemple les premières lignes de *Var. lect.* XIV, 19 ; XV, 2 ou XV, 16.

<sup>46</sup> Pendant l'année 1552, Muret fait cours sur Horace et les élégiaques au collège de Boncourt. Cf. J. H. Gaisser, *Catullus and his Renaissance Readers*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 149.

<sup>47</sup> Catulle, 74, 4.

<sup>48</sup> M.-A. Muret, *In Catullum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 850. Politien évoque Harpocrate en *Misc.* I, 83.

<sup>49</sup> Catulle, 34, 1.

genre<sup>50</sup>. À propos de ces jeux, Politien a rassemblé dans ses *Miscellanea* de nombreuses informations qui méritent d'être connues absolument.

Dianae sumus in fide] *Ludis saecularibus, pueri puellaeque Apollinis ac Dianae laudes canere consueverant. In eum igitur usum hymnus hic factus est, quo Dianae laudes continentur. Tres eiusdem generis hymni apud Horatium leguntur. De his autem ludis multa admodum digna cognitu collegit Politianus in Miscellaneis*<sup>51</sup>.

Le renvoi aux *Miscellanea* se trouve ici assorti d'un éloge tant de la quantité (*multa*) que de la qualité (*admodum digna cognitu*) de la connaissance politianesque. Quant au verbe *collegit*, il met l'accent sur l'activité de compilateur encyclopédique de Politien. Il est à nouveau employé par Muret quelques années plus tard dans les *In Propertium scholia*, puis dans les *In Senecam scholia*, à une période plus tardive de sa carrière<sup>52</sup>. Dans ces deux commentaires, Muret sollicite le même chapitre des *Miscellanea* :

*Menoetiaden*<sup>53</sup>] Patrocle, le fils de Ménœtios. Or Ménœtios était le frère de Pélée, si bien que non seulement l'amitié, mais aussi les liens du sang unirent Achille et Patrocle. Or, sur leur âge, il y eut des avis divergents, que Politien a rassemblés au chapitre XLV des *Miscellanea*.

*Menoetiaden*] *Patroclum Menoetii filium. Menoetius autem Pelei frater: ut non amicitia tantum, sed cognatio quoque inter Achillem et Patroclum intercesserit. Varias autem fuerunt de horum aetate sententias, quas collegit Politianus cap. XLV Miscellaneorum*<sup>54</sup>.

*Patrocli et Achillis*<sup>55</sup>] On pense communément que Patrocle était le plus jeune. Mais voir ce que Politien a rassemblé sur cette question au chapitre 45 des *Miscellanea*.

*Patrocli et Achillis*] *Vulgo putant iuniorem fuisse Patroclum. Sed vide quae super hac re collegit Politianus cap. 45 Miscellaneorum*<sup>56</sup>.

La mention des *Miscellanea* se transforme ici en référence précise, puisqu'est indiqué le numéro du chapitre où le lecteur peut se reporter pour approfondir le débat qui oppose la croyance de la foule ignorante (*vulgo putant*) au savoir patiemment collecté par l'humaniste (*collegit*).

Politien joue également le rôle d'une figure d'autorité pour la graphie des mots latins : Muret a tendance à effectuer les mêmes choix orthographiques que son prédécesseur. Dans son commentaire à Catulle, Muret renvoie au chapitre des *Miscellanea* sur l'aspiration et l'usage de la lettre h en latin pour trancher le problème de manière définitive<sup>57</sup>, tandis qu'il

<sup>50</sup> Horace, *Carm.* I, 21 ; III, 22 et *Carm. saec.*

<sup>51</sup> M.-A. Muret, *In Catullum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 766. Politien traite des jeux séculaires en *Misc.* I, 58.

<sup>52</sup> L'édition de Sénèque (texte et commentaire) paraît en 1585, peu de temps après la mort de Muret. Voir la description de cette édition donnée par J.-E. Girot, *Marc-Antoine Muret*, entrée 176 de la bibliographie, p. 740-743.

<sup>53</sup> Properce, II, 1, 38.

<sup>54</sup> M.-A. Muret, *In Propertium scholia*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 922.

<sup>55</sup> Sénèque, *Ep.* 88, 6.

<sup>56</sup> M.-A. Muret, *In Senecam scholia*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 3, p. 69.

<sup>57</sup> A. Politien, *Misc.* I, 19 cité par M.-A. Muret, *In Catullum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 856 qui commente Catulle, 84, 1.

se reporte à l'autorité de Politien dans les *Variae lectiones* pour justifier la graphie *inficetum*, selon lui préférable à *infacetum*, toujours à propos d'un vers de Catulle<sup>58</sup> :

Car de même qu'on dit, d'après *aequus*, non *inaequus* mais *iniquus* ; d'après *amicus*, non *inamicus* mais *inimicus* ; d'après *sapiens*, non *insapiens* mais *insipiens* et d'après *facio*, non *infacio* mais *inficio* ; de même, il semble qu'on doit dire, d'après *facetus*, non *infacetum* mais *inficetum*. En effet – et cela n'est pas rien non plus – il est reconnu qu'Ange Politien, l'homme le plus érudit et le plus diligent, fait généralement usage de cette graphie.

*Vt enim ab aequo non inaequus, sed iniquus : et ab amico non inamicus, sed inimicus : et a sapiente non insapiens, sed insipiens : et a facio non infacio, sed inficio dicitur : sic a faceto non infacetum, sed inficetum dicendum videtur. Nam illud quoque nonnihil est, quod Angelum Politianum, eruditissimum et accuratissimum hominem, ita scribere solitum constat*<sup>59</sup>.

Bien que Politien soit présenté dans ce passage comme une autorité absolue, comme l'indiquent les deux superlatifs et, dans une moindre mesure, la litote, il faut néanmoins reconnaître qu'en dehors du savoir encyclopédique et de la graphie, l'humaniste n'est pas intouchable pour Muret. En particulier, très peu de ses corrections textuelles sont reprises telles quelles. Elles sont citées comme des leçons dignes de considération et d'intérêt, mais

Muret choisit de s'en démarquer la plupart du temps. Ainsi, à nouveau dans les *Variae lectiones*, Muret n'hésite pas à se distinguer de son prédécesseur. Dans un chapitre dans lequel il entreprend de corriger un passage de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien<sup>60</sup>, il plaide en faveur de la suppression d'un mot. Or cette correction contrevient à l'avis de deux grands connaisseurs du texte de Pline, Ermolao Barbaro et Politien. Muret clôt son développement sur cette considération :

Ce *voluptatibus* cependant, dont nous croyons qu'il faut le supprimer, est reconnu aussi bien par Ermolao que par Politien.

*Illud tamen voluptatibus, quod nos expungendum esse credimus, et Hermolans et Politianus agnoscunt*<sup>61</sup>.

L'argumentation de Muret s'achève en demi-teinte. Si Muret a multiplié les exemples qui étayaient sa leçon, l'adverbe adversatif *tamen* par lequel s'ouvre la dernière phrase du chapitre signale clairement que sa proposition trouve sa limite dans l'avis opposé de Barbaro et de Politien. Au *credimus* qui définit la correction de Muret vient faire contrepoids le verbe *agnoscunt*, qui garantit la connaissance de Barbaro et de Politien.

#### POLITIEN, UN PHILOLOGUE MALMENE PAR MURET

Si la méthode philologique de Muret doit sans doute beaucoup à Politien et que ce dernier apparaît dans les écrits de l'humaniste français comme un garant incontestable dans

<sup>58</sup> Catulle, 43, 8.

<sup>59</sup> M.-A. Muret, *Var. lect.* VIII, 12, dans *Opera omnia*, éd. C.H. Frotscher, vol. 3, p. 177. La référence à Politien est vague et ne renvoie pas à un passage précis des *Miscellanea*. Dans ce même chapitre, Muret cite ensuite un passage d'E. Barbaro, *Castigationes Plinianaë et in Pomponium Melam, Castigationes primae*, XXXV, 4, 3, éd. G. Pozzi, Padoue, Antenore, 1979, vol. 3, p. 1119.

<sup>60</sup> M.-A. Muret, *Var. lect.* VI, 12, dans *Opera omnia*, éd. C.H. Frotscher, vol. 3, p. 127-128. Le passage discuté est Pline l'Ancien, XIV, 5, 58.

<sup>61</sup> M.-A. Muret, *Var. lect.* VI, 12, dans *Opera omnia*, éd. C.H. Frotscher, vol. 3, p. 128. Voir A. Politien, *Misc.* I, 61, auquel renvoie E. Barbaro, *Castigationes Plinianaë et in Pomponium Melam, Castigationes primae*, XIV, 12, 2, éd. G. Pozzi, Padoue, Antenore, 1974, vol. 2, p. 728, sans revendiquer explicitement la leçon *voluptatibus*.

des champs circonscrits, il faut avouer que Muret entretient un rapport ambigu avec le Politien correcteur de textes. Dans ce domaine, son autorité est le plus souvent malmenée. Muret accorde une certaine valeur aux leçons de Politien, tout en s'en démarquant fréquemment à titre personnel<sup>62</sup>. Bien plus, à de nombreuses reprises, Muret donne l'impression de vouloir tourner Politien en dérision, comme dans l'exemple suivant tiré du commentaire à Catulle :

*Separata*<sup>63</sup>] Coupé. Politien lisait *expornata* ou, ce que je soupçonne plutôt, *supernata*, de façon à ce que la métaphore soit empruntée à ceux dont les cuisses ont été coupées, comme des jambonneaux<sup>64</sup>. Or Marulle, qui se moquait de toutes les corrections de Politien, comme s'il y consacrait son ouvrage, critiqua celle-ci par cette épigramme :

*Pourquoi écarter-tu, fou que tu es, ce separata, je te le demande,  
Du noble aulne de Catulle ?  
Offrant vraiment à la foule studieuse matière à rire,  
Tu as oublié, comme à ton habitude, la métrique*<sup>65</sup>.

Marulle ne pensa donc pas, dans ce vers, qu'un spondée pouvait être accepté au quatrième pied. Sur ce point, il fait erreur, comme nous le montrerons plus bas. Je pense que la leçon en usage doit être suivie.

*Separata*] *Excisa. Politianus legebat expornata aut, quod magis suspicor, supernata : ut esset metaphora ducta ab iis quibus, in morem pernarum suillarum, femina excisa sunt. Marullus autem, qui, quasi dedita opera, omnes Politiani emendationes irridebat, hanc exagitavit hoc epigrammate,*

*Quid separatam, insane, supernas, rogo,  
Alnum Catulli nobilem ?  
Plebi ociosae scilicet risum parans,  
Oblitus, ut soles, pedis.*

*Non putavit igitur Marullus, in hoc versu, quarto loco spondaeum recipi posse : in quo falsus est, ut infra docebimus. Visitatam lectionem sequendam puto*<sup>66</sup>.

Politien et Muret à sa suite ont fait preuve d'une excellente intuition : la leçon *supernata* est retenue dans les éditions scientifiques actuelles, qui s'appuient sur le témoignage de Festus rapporté par Politien dans le chapitre en question des *Miscellanea*. Mais le procédé utilisé par Muret est déroutant : contre la leçon en usage, il mentionne deux corrections proposées par Politien, dont il estime que la seconde est valable. Pourtant, il cite ensuite une épigramme de Marulle hostile à Politien, tout en considérant que Marulle avance un argument irrecevable en termes de métrique<sup>67</sup>, et choisit de conserver *in fine* la leçon

<sup>62</sup> Ce procédé se retrouve en *Var. lect.* VIII, 17 (à propos de Cicéron, *Ad fam.* VII, 6, 1, expliqué en *Misc.* I, 27) et X, 6 (à propos de Juvénal, 11, 175, corrigé en *Misc.* I, 38). Dans ces deux chapitres, Muret ne suit pas Politien, mais utilise des termes élogieux à son égard, respectivement « bien que l'autorité de Politien [...] ait sur moi une très grande influence », *quanquam apud me plurimum Politiani [...] valet auctoritas*, et « un homme au jugement très pénétrant et très érudit », *homo acutissimus et eruditissimus*.

<sup>63</sup> Catulle, 17, 19. La leçon adoptée aujourd'hui est *supernata*, à partir de Festus.

<sup>64</sup> A. Politien, *Misc.* I, 73. Dans ce chapitre, Politien tranche en faveur de la leçon *separata*, mais écrit aussi que Manilius Rallus lui a fait voir un fragment de l'article que Festus consacre au mot *suppermatas*.

<sup>65</sup> M. Marulle, *Epigr.* III, 39. Dans son édition des *Carmina*, Zurich, Artemis, p. 73, A. Perosa retient une autre leçon pour le premier vers : *Quid separatam, uane, supernas, rogo*. Il est suivi sur ce point par R. Guillot, *Œuvres complètes tome I. Epigrammaton libri quattuor*, Paris, Classiques Garnier [Textes de la Renaissance], 2011, p. 347.

<sup>66</sup> M.-A. Muret, *In Catullum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 742-743.

<sup>67</sup> Marulle repousse la proposition de Politien car il considère que le priapéen ne peut recevoir de substitutions, à la différence de Politien. Sur la polémique qui opposa les deux humanistes, voir A. Piras, « La

traditionnelle, rejetant ainsi la correction de Politien. Cette stratégie visant à discréditer indirectement les leçons de Politien est répétée à quelques pages d'intervalle dans le commentaire à Catulle, avec plus de véhémence à l'égard du Florentin. Il s'agit d'une correction concernant le dernier vers du *carmen* 66 de Catulle :

Quant au dernier vers, il se lit dans les manuscrits tel que nous l'avons écrit<sup>68</sup> : de surcroît, cet argument même exige forcément de le lire ainsi. Il faut d'autant plus s'étonner de ce qu'a imaginé Politien, lorsqu'il corrompt ce passage en y portant son attention, après avoir rassemblé de nombreux passages, que les dieux me pardonnent, qui faisaient clairement voir que les Grecs disaient parfois *Oarion* à la place d'*Orion*<sup>69</sup>, comme si c'était cette question qui était débattue. C'est pourquoi, à juste titre, il rencontra les aiguillons des détracteurs, surtout de Marulle, qui aurait préféré refuser de comparaître, comme on dit<sup>70</sup>, plutôt que de perdre une seule occasion de le critiquer.

*Postremus autem versus, ut a nobis scriptus est, ita legitur in veteribus libris : etiamque ratio ipsa, ut ita legatur, necessario postulat. Quo magis mirandum est, quid cogitarit Politianus, cum hunc locum adhibita industria corrumpere, collectis, si diis placet, multis locis, quibus planum faceret, a Graecis interdum Oarionem pro Orione dici : quasi id ageretur. Itaque merito incidit in aculeos reprehensorum, praecipue Marulli, qui quodlibet vadimonium, ut dicitur, potius deseruisset, quam ullam exagitandi illius occasionem<sup>71</sup>.*

Muret insère ensuite dans son développement deux épigrammes de Marulle, dans lesquelles ce dernier revendique pour le vers final du *carmen* de Catulle la leçon traditionnellement acceptée *Proximus Arcturus fulgeat Erigonae*, contre la brillante correction de Politien *Proximus Hydrochoo fulgeat Oarion*<sup>72</sup>. Le propos de Muret s'achève sur cette réflexion teintée d'amertume :

Or cela fait voir quel risque les hommes célèbres qui jouissent d'une grande renommée dans le monde des lettres encourent quand ils se trompent. En effet l'autorité de Politien a contribué à ce qu'il n'existe aucun livre imprimé, que je sache, dans lequel on ne lise pas ce vers bâtarde de substitution, après avoir écarté la véritable leçon : *Proximus Hydrochoo fulgeat Oarion*<sup>73</sup>.

*Hinc autem videri potest illustres homines, quique magnum nomen habent in literis, quanto periculo peccent. Effecit enim Politiani auctoritas, ut nullus iam, quod sciam, extet liber impressus, in quo non, reiecta vera lectione, notus ille et suppositicius versus legatur, Proximus Hydrochoo fulgeat Oarion<sup>74</sup>.*

La complaisance avec laquelle Muret cite en intégralité les distiques de Marulle est doublée d'une conclusion assez désabusée sur l'absence de sens critique induite par le prestige intellectuel. Cependant la condamnation reste formulée au moyen de procédés

querelle entre Marulle et Politien sur trois passages catulliens », *Revue des études latines*, 82, 2004, p. 32-35, ainsi que V. Fera, « Il dibattito umanistico sui *Miscellanea* », *Agnolo Poliziano poeta, scrittore, filologo*, éd. V. Fera et M. Martelli, Florence, Le Lettere, 1998, p. 333-364.

<sup>68</sup> Dans son édition de Catulle, Muret suit Marulle et conserve la leçon *Proximus Arcturos fulgeat Erigonae* pour le dernier vers du *carmen* 66.

<sup>69</sup> A. Politien, *Misc.* I, 69.

<sup>70</sup> Sur l'expression *vadimonium deserere*, voir Érasme, *Adages* IV, IX, 65.

<sup>71</sup> M.-A. Muret, *In Catullum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 837-838.

<sup>72</sup> M. Marulle, *Epigr.* III, 11 et *Epigr. nar.* 1.

<sup>73</sup> A. Politien, *Misc.* I, 69.

<sup>74</sup> M.-A. Muret, *In Catullum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 838.

indirects. La critique de Politien s'exprime chez Muret par des voies détournées : tantôt ce dernier rappelle et cite les critiques d'un autre humaniste, tantôt il refuse la prise en charge de l'énonciation, en recourant à des tournures impersonnelles. À aucun moment lui-même ne jette l'opprobre sur Politien<sup>75</sup>. Dans son commentaire à Catulle, le jeune Muret semble ne pas oser se confronter à l'autorité de Politien de manière frontale. Cette relative modération s'explique sans doute par des considérations de carrière : même s'il a été commencé à Paris, le commentaire à Catulle est la première publication italienne de Muret, fraîchement arrivé de France. Avec l'aide de Paul Manuce, l'humaniste désire se faire un nom en Italie et son aspiration passe peut-être par un respect des grands rénovateurs de la philologie du *Quattrocento*.

C'est plus tard que Muret bataille ouvertement avec Politien, sans user d'un intermédiaire. À deux reprises, dans le commentaire aux *Annales* de Tacite, Muret cite le nom du grand humaniste florentin. À cette date<sup>76</sup>, Muret est solidement installé dans la ville éternelle et occupe un poste prestigieux au *Studium Urbis*. Désormais, la critique de son prédécesseur est mieux assumée. Les mots sonnent avec plus de sécheresse à l'égard de l'auteur des *Miscellanea* :

*Sideribus illustris*<sup>77</sup>] Ainsi, la lune est entendue au sens de pleine lune. C'est pourquoi Politien fait erreur, ainsi que ceux qui le suivent.

*Sideribus illustris*] *Sic luna capta est plenilunio. Itaque errat Politianus, et qui eum sequuntur*<sup>78</sup>.

Muret persiste et signe dans sa correspondance, puisque dans une lettre à Girolamo Zoppio datée du 30 juillet 1579<sup>79</sup>, il reproche à son correspondant d'avoir suivi l'erreur de Politien de ce même chapitre des *Miscellanea* : « je crains que [...] tu n'aies suivi sur ce point l'erreur de Politien », *vereor ne [...] in eo Politiani errorem secutus sis*<sup>80</sup>.

Muret franchit une étape supplémentaire lors de la deuxième occurrence du nom de Politien dans le commentaire aux *Annales* de Tacite : tel un professeur qui corrige la copie de son élève, il cite sur près de deux pages un chapitre d'Hérodien dans la traduction latine effectuée par Politien, mais en précisant qu'il a revu cette dernière :

*Praepositam toro effigiem*<sup>81</sup>] *Lire propositam in toro effigiem*. Je vais reproduire un extrait tiré du début du quatrième livre d'Hérodien, puisqu'il concerne à merveille le point qui doit être illustré, même s'il est déjà bien connu, afin que rien ne manque. Le voici dans la traduction de Politien, avec seulement quelques retouches, en petit nombre, sur les points sur lesquels ce dernier a commis des erreurs honteuses.

<sup>75</sup> Une stratégie identique de critique détournée de Politien, passant par l'emploi de tournures impersonnelles et le truchement de Marulle, se retrouve à propos de Catulle, 98, 4. Voir M.-A. Muret, *In Catullum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 865, qui fait allusion à *Misc.* I, 2.

<sup>76</sup> Les papiers de Muret, en particulier le manuscrit de la Vaticane Vat. Lat. 11593, montrent que le cours sur Tacite fut donné pendant deux années consécutives, en 1580-1581 et 1581-1582. Sur Muret et Tacite, voir ma thèse de doctorat, *Éditer et commenter les Annales à la Renaissance*.

<sup>77</sup> Tacite, *Ann.* I, 50, 4.

<sup>78</sup> M.-A. Muret, *In Taciti Annales commentarii*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 4, p. 71. Le passage de Politien incriminé est *Misc.* I, 100.

<sup>79</sup> M.-A. Muret, *Ep.* III, 44.

<sup>80</sup> M.-A. Muret, *Ep.* III, 44, dans *Opera omnia*, éd. C. H. Frotscher, vol. 2, p. 191.

<sup>81</sup> Tacite, *Ann.* III, 5, 2.

Praepositam toro effigiem] *Lege* propositam in toro effigiem. *Herodiani autem locum e principio libri quarti, quoniam ad haec illustranda mirifice pertinet, etsi iam vulgatus est, ne quid tamen desideretur, apponam, ut a Politiano conversus est, paucis tantum quibusdam, in quibus ille turpiter erravit, emendatis*<sup>82</sup>.

À présent, Muret semble avoir abandonné toute déférence à l'égard du grand Politien : même si les erreurs sont en nombre réduit, Politien se trompe, *turpiter* de surcroît, et Muret ne s'abaisse pas à discuter ce qui lui semble devoir être émendé : il modifie froidement la version latine de Politien. Muret se présente ici en sévère censeur : à l'exception de l'omission d'un adverbe<sup>83</sup> et deux inversions dans la description d'un édifice<sup>84</sup>, la traduction proposée par Politien fait honneur au texte grec d'Hérodien. Les six autres menues modifications introduites par Muret s'apparentent plus à des variantes possibles qu'à de véritables corrections<sup>85</sup>.

Quelle conclusion tirer de cette évolution et de ces jugements pour le moins fluctuants, voire contradictoires de la part de Muret à propos du Politien correcteur de textes ? Entre 1554 et la fin de sa carrière, Muret a émendé et commenté nombre de textes. Sa conception de la philologie est plus assurée et paraît arrivée à maturité. Il me semble que les jugements que Muret porte sur Politien reflètent la façon dont le Français se représente un savoir dans lequel il excelle. Pour Muret, la philologie est une discipline de combat. L'humaniste a rédigé tous ses grands travaux en ferraillant contre l'un de ses contemporains, à tel point que rares sont ceux dont il reconnaît sans ambages le talent : les éditions de Térence sont composées contre Gabriele Faerno, les *Variae lectiones* contre Piero Vettori, les éditions de Tacite contre Juste Lipse... C'est à qui sera le meilleur pour retrouver la vérité du texte. Je dirais que c'est ce même type de rapport que Muret entretient avec Politien, entre émulation et polémique diachroniques. Un dernier cas me paraît bien illustrer ce phénomène, celui du sens du « moineau », *passer*, dans les *carmina* 2 et 3 de Catulle. Dans son commentaire de 1554, Muret philologue récuse l'interprétation érotique que Politien donne de ce nom d'oiseau dans les *Miscellanea*, en s'appuyant sur l'autorité de Jacques Sannazar et d'autres humanistes dont le nom n'est pas précisé<sup>86</sup>. Dans l'épigramme 10 de ses *Juvenilia* pourtant, Muret poète semble faire du moineau la métaphore du sexe masculin, validant implicitement la proposition de Politien. C'est dire à quel point le domaine de la philologie suscite chez Muret la polémique : par principe, Muret s'oppose et cherche à rivaliser, quitte à s'approprier l'hypothèse dans sa production non philologique, en l'occurrence poétique.

<sup>82</sup> M.-A. Muret, *In Taciti Annales commentarii*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 4, p. 102. Muret cite ensuite dans son intégralité le chapitre IV, 2 d'Hérodien en traduction latine.

<sup>83</sup> Hérodien (IV, 2, 4) répète l'adverbe ἐκάστοτε, que Muret rend par la double occurrence de *quotidie*. Politien, lui, omet le second adverbe dans sa traduction latine. Voir A. Politien, *Herodiani Historia*, p. 352.

<sup>84</sup> En IV, 2, 7, Politien traduit ἐπ'ἐκείνω par *infra*, que Muret corrige à raison en *supra*. Quelques lignes plus bas, Politien rend ὑποκειμένω par *superiore*, rectifié en *inferiore* par Muret.

<sup>85</sup> Muret transforme *altera* en *ex altera* (IV, 2, 5) ; *suggestus quidam [...] compactus* en *suggestum quoddam [...] compactum* (IV, 2, 6) ; *igne praelato* en *igne prolato* (IV, 2, 8) ; *neque qui bonore ullo aut dignitate praecellat* en *neque quis, qui bonore ullo aut dignitate praecellat* (IV, 2, 9) ; *uninersis equestris ordinis* (sans doute une coquille) en *uniuersi equestris ordinis* (IV, 2, 9) et *extremo* en *summo* (IV, 2, 11).

<sup>86</sup> A. Politien, *Misc.* I, 6, et M.-A. Muret, *In Catullum commentarius*, dans *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, vol. 2, p. 717. Sur les débats suscités par l'interprétation sexuelle de Politien, cf. J. H. Gaisser, *Catullus and his Renaissance Readers*, p. 75-78.

Muret entretient un rapport complexe avec l'auteur des *Miscellanea* : la dette, au moins méthodologique, semble réelle, sans être jamais affirmée. Du reste, si le Politien à l'érudition encyclopédique demeure avec constance apprécié et admiré, et si Muret adhère à ses choix en matière de graphie, les corrections textuelles de l'humaniste florentin sont rarement accueillies sans réticence. Une évolution se dessine dans la carrière de Muret : le jeune savant qui s'installe à Venise n'adresse aucune critique directe à son immense prédécesseur et emprunte des voies obliques pour se démarquer de ses leçons, notamment en citant des contemporains en désaccord avec Politien. Peu à peu, Muret endosse la responsabilité de la critique : il commence à s'émanciper dans les *Variae lectiones*, où il réfute certaines corrections de Politien par sa seule argumentation, sans recourir à une tierce personne, mais toujours avec déférence. Enfin, dans un travail majeur de la fin de sa carrière tel que l'est le commentaire aux *Annales* de Tacite, Muret malmène plus durement Politien : l'attaque est frontale et la polémique est engagée malgré le siècle d'intervalle qui sépare les deux hommes. Il me semble qu'il convient de voir dans cette joute non une hostilité réelle, mais la conséquence d'une conception de la philologie qui sous-tend la carrière de Muret.

BIBLIOGRAPHIE

Textes

- MURET M.-A., *Opera omnia*, éd. D. Ruhnken, Leyde, S. et J. Luchtman, 1789, 4 vol.  
–, *Opera omnia*, éd. C. H. Frotscher, Leipzig, Serigiana Libraria, 1834-1841, réimpression Genève, Slatkine Reprints, 1971, 3 vol.  
–, *Juvenilia*, éd. V. Leroux, Genève, Droz [Travaux d'Humanisme et Renaissance 450], 2009.  
POLITIEN A., *Miscellaneorum centuria prima*, dans *Opera*, Bâle, Nicolas Episcopus junior, 1553, p. 213-311.  
–, *Miscellaneorum centuria secunda. Editio minor*, éd. V. Branca et M. Pastore Stocchi, Florence, L. S. Olschki, 1978.

Études

- BRANCA V., *Poliziano e l'umanesimo della parola*, Turin, Giulio Einaudi, 1983.  
DEJOB C., *Marc-Antoine Muret. Un professeur français en Italie dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1970 (1<sup>re</sup> édition Paris, 1881).  
FERA V., « Il dibattito umanistico sui *Miscellanea* », *Agnolo Poliziano poeta, scrittore, filologo*, éd. V. Fera et M. Martelli, Florence, Le Lettere, 1998, p. 333-364.  
GAISSER J. H., *Catullus and his Renaissance Readers*, Oxford, Clarendon Press, 1993.  
GIROT J.-E., « Muret ou l'otium du philologue », *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction*, éd. P. Galand-Hallyn, F. Hallyn et G. Tournoy, Genève, Droz [Romanica Gandensia], 2005, vol. 2, p. 527-544.  
–, *Marc-Antoine Muret. Des Isles fortunées au rivage romain*, Genève, Droz [Travaux d'Humanisme et Renaissance], 2012.  
GRAFTON A., « On the Scholarship of Politian and its Context », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 40, 1977, p. 150-188.  
LAURENS P., « La poétique du Philologue : les *Miscellanea* de Politien dans la lumière du premier centenaire », *Euphrosyne*, n. s. 23, 1995, p. 349-367.  
LEROUX V., « Le philologue inspiré », *La philologie humaniste et ses représentations dans la théorie et dans la fiction*, éd. P. Galand-Hallyn, F. Hallyn et G. Tournoy, Genève, Droz [Romanica Gandensia 32], 2005, vol. 2, p. 343-370.  
PIRAS A., « La querelle entre Marulle et Politien sur trois passages catulliens », *Revue des études latines*, 82, 2004, p. 32-35.  
ROUX M., *Les Variæ lectiones de Marc-Antoine Muret : l'esprit d'un homme, l'esprit d'un siècle*, mémoire de master 2, dir. R. Mouren, Université Lumière Lyon 2-enssib, juin 2011, 2 vol.  
SABBADINI R., *Il Metodo degli Umanisti*, Florence, Le Monnier, 1922.  
VENIER M., « La 'Bibliotheca Mureti' : da Muret alla Biblioteca Nazionale di Roma », *Homo in libris ac litterulis abditus. I libri di Marc Antoine Muret alla Biblioteca Nazionale Centrale di Roma*, éd. M. Venier et J.-E. Girot, Rome, Biblioteca Nazionale Centrale, 2013, p. 11-23.